

étaient d'avis que la Bourse des grains devait demeurer ouverte. Il ne cite aucun témoignage là-dessus.

M. DONNELLY: Oui.

M. PERLEY: Il n'indique pas les témoins.

M. DONNELLY: Il dit que ce sont les questions qu'il a posées aux meuniers.

M. PERLEY: C'est un résumé des dépositions qu'il a entendus.

M. DONNELLY: Non; les questions posées et les réponses données sont indiquées.

M. PERLEY: Je vais citer les dépositions données.

M. DONNELLY: Que lisez-vous?

M. PERLEY: Les témoignages et le rapport de la Commission d'enquête Turgeon. On a demandé à un certain nombre de témoins d'outre-mer quelles difficultés ils prévoiaient pour le producteur canadien si la Bourse des grains de Winnipeg fermait ses portes. Huit à dix témoins furent entendus et j'ai leurs dépositions sous les yeux:

David Muir, gérant à Glasgow de la S.C.W., p. 10,372 n'entrevoit aucune difficulté à la fermeture de la Bourse des grains.

Puis:

M. Stolk, d'Anvers, p. 10,371, courtier, répond après qu'on lui eût demandé quelle influence aurait sur ses achats de blé canadien la fermeture du marché à terme de Winnipeg: Je ne pense pas que l'influence serait marquée.

la *Glasgow Corn Association*, p. 10,392:

Si le marché à terme de Winnipeg disparaissait il "y en aurait un de moins à surveiller".

Snodgrass, meunier de Glasgow, dit à la page 10,392:

"S'il disparaissait (c'est-à-dire, le marché de Winnipeg), je n'aimerais pas à dire que nous pourrions bien nous tirer d'affaire sans lui".

Bracey, acheteur anglais de la C.W.S., à Liverpool, dit à la page 10,492: "L'avantage irait au producteur".

Soit le producteur de l'Ouest canadien.

Puis:

Encore à la page 10,490: "La fermeture de la Bourse des grains de Winnipeg et l'enregistrement des prix à Liverpool donneraient une image plus fidèle des prix réels".

Je puis vous citer encore plusieurs autres dépositions à ce sujet.

M. Rickard:

D. Quelqu'un a-t-il témoigné en faveur du maintien de cette Bourse?—
R. Non.

M. DONNELLY: C'est très étrange que M. le juge Turgeon en soit venu à ces conclusions.

M. PERLEY: Je dis que celles-ci ne constituent pas un critère juste des dépositions qu'il a entendues.

M. DONNELLY: Affirmez-vous que le rapport de M. le juge Turgeon n'a aucune valeur?

M. PERLEY: Il dit que la Commission du blé n'est nécessaire qu'en cas d'urgence. Il n'aime pas à suggérer son abolition. Je répète que les dépositions entendues par M. le juge Turgeon sont à l'effet pour la plupart que le marché